



Wallonie

Commune LES BONS VILLERS

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur et Madame MICHEL - MEURISSE**. Le terrain concerné est situé ruelle aux Loups 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies et cadastré Division 1 section A n°644 H.

Le projet consiste en **la construction d'un carport comprenant une partie fermée servant de rangement extérieur** et présente les caractéristiques suivantes : construction d'un carport à l'avant de l'habitation, d'une superficie de $\pm 35\text{m}^2$, surmonté par une toiture plate d'une hauteur à l'acrotère de $\pm 3\text{m}38$; construction d'un volume secondaire accolé à la façade avant de l'habitation, d'une emprise au sol de $\pm 9,1\text{m}^2$, intégré sous la toiture du carport projeté ;

Demande soumise à des mesures particulières de publicité en application de l'article D.IV.40 Code du Développement Territorial : **écarts au schéma d'orientation local « PCA n°3 dit La Chapelle »** relativement à :

1. Art. 1.5.1.4 : volume secondaire accolé à la façade avant de l'habitation ;
2. Art. 2.3.1.6 : façades couvertes d'un bardage bois et de panneaux fibro-ciment ;

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à l'Administration communale – Service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, les jours ouvrables de 8h30 à 11h45.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bastien BIRON, joignable au 071/858.110 ou urbanisme@lesbonsvillers.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale – Service Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/10/2026 au 15/10/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire adressé à l'adresse suivante : Place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lesbonsvillers.be